



Corporation Trans Mountain

Résumé de la modification du plan d'entreprise 2024-2028



CORPORATION TRANS MOUNTAIN

Filiale en propriété exclusive de

La Corporation de développement des investissements du Canada

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION PLAN D'ENTREPRISE 2024-2028



Table des matières

Mandat de l'entreprise	3
Plan stratégique	3
Cibles de rendement et objectifs	3
Mise à jour financière	3
Risques	3
Programme d'emprunts	4
Analyse du marché	4
Aperçu des activités	4
Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	4



Aperçu de la modification du plan d'entreprise 2024-2028

Le plan d'entreprise 2024-2028 de la Corporation Trans Mountain Corporation (« CTM »), en tant que plan de filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada, a été approuvé par le Conseil du Trésor le 2 mai 2024. Comme suite à cette approbation, le gouvernement a pris des décisions qui nécessitent une modification au plan d'entreprise de CTM. Cette modification concerne CTM et l'intention de rembourser et de refinancer sa dette consortiale envers un tiers par des emprunts supplémentaires accordés par le Compte du Canada d'EDC.

Mandat de l'entreprise

Cette section du plan d'entreprise n'est pas visée par une modification.

Plan stratégique

Hormis la modification demandée, cette section du plan d'entreprise demeure inchangée.

Cibles de rendement et objectifs

Hormis la modification demandée, cette section du plan d'entreprise demeure inchangée.

Mise à jour financière

Les hypothèses financières exposées dans le plan d'entreprise 2024-2028 demeurent essentiellement inchangées à la suite de la présente modification.

Risques

Les risques exposés dans le plan d'entreprise 2024-2028 demeurent essentiellement inchangés à la suite de la présente modification. En effet, le refinancement de CTM à un coût réduit de la dette atténue le profil de risque et permet de mettre en œuvre une structure de capital plus appropriée.



Programme d'emprunts

Après la mise en service commerciale du réseau pipelinier agrandi en mai 2024, CTM a supposé que les flux de trésorerie excédentaires seraient utilisés pour rembourser la dette ou verser des dividendes au propriétaire. Un refinancement en décembre 2024 permettra de recapitaliser CTM avec une structure de capital habituelle prévoyant un financement gouvernemental, de réduire le coût global du capital et d'inclure :

- Le remplacement de la facilité bancaire EP4 par des prêts gouvernementaux de 18,5 milliards de dollars. Les produits tirés des prêts gouvernementaux seront fournis par Financière TMP à CTM sous la forme d'un apport en capital (capitaux propres) de 15 milliards de dollars et d'un prêt de 3,5 milliards de dollars à des conditions comparables à celles des prêts existants de Financière TMP.
- La mise en place d'une facilité de fonds de roulement de 0,5 milliard de dollars pour Trans Mountain Pipeline Limited Partnership afin d'assurer une flexibilité opérationnelle et de gestion de la trésorerie.
- La mise en place d'une facilité de lettres de crédit de 0,1 milliard de dollars à CTM auprès d'une banque tierce pour permettre l'émission de lettres de crédit pour les besoins courants de l'entreprise.

Analyse du marché

Cette section du plan d'entreprise n'est pas visée par une modification.

Aperçu des activités

Cette section du plan d'entreprise n'est pas visée par une modification.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Cette section du plan d'entreprise n'est pas visée par une modification.